



## Demande "Fonds Social Collégien"

publié le 29/08/2023

### Descriptif :

Procédure pour demander une aide financière

Les fonds sociaux sont destinés à apporter une aide rapide et adaptée aux familles des élèves dont la situation mérite une attention particulière, afin de permettre aux élèves de suivre leurs études dans les meilleures conditions. Les aides sont validées par une commission, à partir des éléments fournis lors de la demande.

Elles sont financées en fonction des moyens qui sont mis à disposition de l'établissement par l'État (aide à la restauration, sorties et voyages etc...).

Pour bénéficier d'une aide :

- compléter l'imprimé "fonds social collégien"
- joindre les 2 pièces obligatoires à la demande,
- déposer l'ensemble à madame Moreau Catherine (bureau Gestion),  
ou l'adresser au « collège Ferdinand Clovis PIN, auprès de Mme La gestionnaire, 60 rue de la Ganterie, 86022 POITIERS ».

 [Cliquer pour télécharger le dossier de demande de fonds social](#) (PDF de 171.8 ko)



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**